



Aide à la mise en place des activités péri-éducatives

Pour celles et ceux qui essaient de se lancer dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013, la tâche est complexe, les partenaires multiples et les délais sont très courts.

Voici un outil pour vous aider à travailler avec les partenaires territoriaux...

1. Lister les acteurs qui pourront travailler avec vous et que vous pourrez solliciter pour l'élaboration du projet

- Éducation Nationale
- Mairies
- Associations culturelles
- Associations sportives
- CLAE, centre de loisir, pôle enfance...
- Médiathèque, bibliothèque, ludothèque...

2. Ce qu'il faut garder à l'esprit lors de la préparation du projet avec les partenaires

- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent
- Lutter contre les inégalités scolaires
- Identifier les besoins en fonction du territoire
- Respecter les domaines de compétences de tous les acteurs

Travailler avec autant de partenaires et tenir compte des contraintes de chacun relève parfois du défi. Il est important de garder à l'esprit que cette réforme a pour but le bien-être de l'enfant, de lui permettre d'apprendre et de grandir dans de bonnes conditions, de respecter ses rythmes d'apprentissages. Cela permet souvent de recadrer des débats qui s'enlisent dans des problématiques bien éloignées de ce qui est important.

3. Et après? Comment on s'organise?

Nous vous proposons ici une organisation mais il en existe beaucoup d'autres. Avec celle-ci nous espérons vous donner une base, un point de départ qui vous permettra d'amorcer le travail. A vous de vous en saisir (*ou pas*) et de le faire évoluer en fonction de vos réalités.

Lister les périodes, le nombre de semaines travaillées, cela aura un impact sur le coût des intervenants

- Période 1: 7 semaines soit 28 séances
- Période 2: 7 semaines soit 28 séances
- Période 3: 8 semaines soit 32 séances
- Période 4: 6 semaines soit 24 séances
- Période 5: 8 semaines soit 32 séances

Choisir une rotation des activités

Sur la base de 4 jours d'activités périscolaires, on peut choisir différentes rotations en fonctions des activités choisies, du projet, du territoire, de la disponibilité des intervenants. Une équipe pédagogique peut choisir d'approfondir un thème pendant une période ou de varier les activités chaque jour. Cela dépend de votre projet, c'est à vous de vous en saisir et d'expliquer l'impact pédagogique que vous visez.

Rotation sur la semaine:

- une activité différente chaque jour
- une activité différente tous les deux jours
- une activité par semaine
- une activité par quinzaine

Rotation sur la période:

- Combien d'activités par période?
- Quelle rotation possible avec les autres écoles du territoire, du RPI... du canton...?
- Quel types d'activités en fonction de la période?
Intérieur, extérieur, activités de coopération en début d'année scolaire, activité théâtrale avant la kermesse...

Lister les activités et les personnes ressources de votre territoire

N'hésitez pas à dire tout ce dont vous avez envie, vous serez parfois surpris par ce qu'il est possible de trouver près de chez soi. Cherchez avec l'aide des associations qui peut travailler et à quel prix à ces horaires.

Nous vous donnons quelques idées non exhaustives...

Activités	Intervenants
Lecture	Médiathécaire / Club lecture
Arts visuels	Artiste / animateur de CLAE
Sports traditionnels	Intervenant / Parent passionné
Jeux de société	Ludothécaire / animateur de CLAE
Théâtre	Intervenant / animateur de CLAE
Photographie	Intervenant / Personne ressource sur le territoire
Radio	Intervenant / Personne ressource sur le territoire
Chorale	Chef de chœur
Jeux coopératifs	Animateur de CLAE / Personne ressource sur le territoire
Découverte du milieu	Club des aînés / Associations de pêche, de randonnée...
Éveil musical	Intervenant / conservatoire / école de musique
Atelier de discussion philo	Intervenant
Jardinage	Personne-ressource sur le territoire

Les intervenants peuvent être des professionnels qualifiés ou ils peuvent être utilisés pour former les personnels qui seront en présence des enfants (*animateurs de CLAE-CLSH, ATSEM, membres d'une association...*).

Il faut aussi penser à la formation professionnelle à l'avance. Tout travailleur a droit à de la formation, elle peut être utilisée en ce sens.

L'encadrement

Rappel: 14 enfants par adulte pour les moins de 6 ans et 18 enfants par adulte pour les plus de 6 ans.

Lister les nombre d'enfants et les nombre d'adultes nécessaires à l'encadrement.

Coût

Se renseigner sur le coût des intervenants à l'heure, le rapporter au coût par période puis à l'année si le même intervenant tourne sur plusieurs écoles.

Exemple dans un RPI en Midi-Pyrénées:

Nous vous proposons ici un exemple (*représentatif de ce département*) pour un territoire rural composé d'un RPI comportant trois classes:

- Ecole1 (2 classes): une classe de maternelle à 20 élèves + une classe de CP-CE1 à 18 élèves
- Ecole2 (1 classe): une classe de CE2-CM1-CM2 à 22 élèves

L'organisation choisie est de proposer les activités péri-éducatives en début d'après-midi dans la classe du cycle 3 et dans la classe du cycle 2 afin de respecter les cycles d'apprentissages préconisés par les chronobiologistes. La classe de maternelle les proposera en fin d'après-midi, l'effectif étant déjà nettement réduit en début d'après-midi lors de la sieste, l'enseignant bénéficie d'un moment de travail privilégié avec la moitié de la classe.

Avec cette organisation, les écoles peuvent faire intervenir un même intervenant lors d'une même ½ journée (*début d'après-midi + fin d'après-midi*).

Si d'autres écoles du canton (à proximité donc) proposent le périscolaire le matin, il serait possible de proposer à cet intervenant un contrat commun (*penser à prévoir les délais de route + une ligne budgétaire pour les déplacements*).



Sgen-CFDT Picardie

amiens@sgen.cfdt.fr

03.22.92.84.40

<http://www.sgenpic.fr>